L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS

JEUDI 18 JUILLET 1878.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française de la Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire au plus tard, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose:

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, — G. CARRIÈRE,
MERCIER, — A. MARTIN, D. M. P.,
FÉLIX LIMET, — ALFRED MERCIER,
RAOUL JUMONVILLE.

OFFICIEL.

Comité Central de l'Etat.

Salle du Comité Central de l'Etat.
Parti démocrate conservateur de l'Etat.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1878.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, conformément à l'appel. Le col. I. W. Patton occupait le fauteuil du président, et un quorum était présent.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées:

Il est résolu que la convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu le premier lundi d'août 1878.

Il est résolu qu'une convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu, à Baton-Rouge, à l'effet de désigner un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et de représentants, au Congrès, des différents districts congressionnels de l'Etat.

Il est résolu que la représentation, à la convention, sera d'un délégué par chaque deux cents votes donnés, en 1876, au candidat démocrate conservateur aux fonctions de gouverneur, et d'un délégué par chaque nombre qui sera au-dessous de 200 et excédera 100.

Il est résolu que des dissensions ayant existé, dans certaines paroisses, à la dernière campagne,—dissensions à la suite desquelles des factions ont désigné deux listes de candidats—ce qui a fait perdre au parti démocrate conservateur plusieurs membres de la Législature; ces dissensions, si elles continuent, devant être un danger imminent pour les candidatures de démocrates dans certaines localités—le Président du Comité Central de l'Etat est autorisé à appeler une convention et prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des élections primaires dans une paroisse quelconque, dans un ward quelconque de la Nouvelle-Orléans, où des factions refuseront de s'unir dans une convention, dans les quarante jours qui suivront la réunion de la convention d'Etat.

Sur motion, le comité s'est ensuite ajourné.

PHILIPPE POWER Jr, secrétaire.

P. J. SULLIVAN, sous-secrétaire.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés:

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie);

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de pêche indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labouan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

J. VERGNOLE,

65.........Rue Decatur.........65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. [illegible] & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

[illegible]

J. VERGNOLE.

8 déc—77—1an

Argent à prêter

S[illegible]

[illegible]

Bureau de [illegible]
[illegible] MAURICE J. HART.

22 juin—1an

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indications des cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches d'alarme frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte No. 48.

Si l'incendie s'étend il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Haitiens.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magazin et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Second et Dryades.
28 Coin [illegible] et Levée.
31 Coin [illegible] et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
*71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hôtel de ville.
83 Pompe No. 13, No. 12 rue Perdido.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No. 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes, près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Reynes et Dauphine.

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17.........RUE BARONNE.........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE.

Près de la SALLE GRUNEWALD.

20 jan—1an

Malakoff Bitters,

PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

96.........RUE CONTI.........96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients uniques, toniques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant [illegible] pour le système digestif—c'est aussi un [illegible].

Il n'y a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. [illegible]

C'est un breuvage [illegible] pour les dames et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles. [illegible] MALAKOFF [illegible]

LÉON QUEYROUZE. — OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, ETC.

Toutes sortes de Produits de l'Ouest. Aux magasins bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville, 18avril 77—1an. Nlle-Orléans.

AVIS.

H. ANDRIEU — 150 Poydras.

CHAUDRONNIER, [illegible]

CHAUDIÈRES [illegible]

BOTTES et souliers de toute grande faits ici [illegible]

17 janv 77—1 an VaC

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Angles (François) — Leberte (Pierre)
Becker (Louis) — Lacoste (Louis)
Bied Vve Dastillon — Lacombe (Bertrand)
Blason (Vve) née Deschamps — Lacravarie (Bertrand)
Blason (Jules) — Lacoste (Henri)
Bonis (Mathieu) — Letey (Vve)
[illegible] — Lorrain (Joseph)
[illegible] (Jean) — [illegible]
Brunet (Antonin) — Mage Melchior
Bellande (Joseph) — Marcellio (Pietro)
[illegible] (Antoine) — Moulon
Brubert (Etienne) — [illegible] (François-Basile)
[illegible] — [illegible] (Catherine)
Canet (Victor Alexandre) — [illegible] (Charles Octave)
Cibert — [illegible] (Dominique)
[illegible] — [illegible]
Dubet (Jean-Basile) — Pede (Dominique)
Dumas (Germain) — Perronne (Joseph)
[illegible] — Quesnel (Victor-Henri)
[illegible] (Joseph) — Roller (Jean-Georges)
[illegible] (Angèle) — Rivière (Charles)
[illegible] (Octave Jules) — Rosby
[illegible] — [illegible]
[illegible] (Félix) — [illegible] (Louis)
[illegible] — [illegible]
[illegible] (Auguste) — [illegible]
[illegible] — Sergent (Victor)
[illegible] (Claude) — [illegible] (Louis)
[illegible] (Charles Maxime) — Vallon (Jules)
[illegible] — Vallée (Etienne)
[illegible] Pascho — Vial (Félix)
Jeanneau — Villeneuve (Henri)
Jay (Eugène)

La nommée [illegible] (Marie-Louise) cédée de la classe de 1876, est invitée à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Consul,

28juin78 — ACHILLE DU COURTHIAL.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies du poumon: Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, [illegible], Laryngite, Aphonie, Asthme, [illegible], [illegible], Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le traitement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens [illegible] l'Eucalyptus avec succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No. 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O.

19mai—1an

BOIS! BOIS

De toutes sortes.

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. F. Fuser" et "Josephine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No 375 rue Julie, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin, aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No. 158. S'adresser par la poste, Lock box 1660.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde, $5 00
Bois de [illegible] 4 50
Chêne [illegible] 4 00
[illegible]

16 [illegible]

F. Genthier,

MARCHAND—TAILLEUR

—ET—

Importateur de Draps français, de Casimirs, etc.,

VIENT de transférer son atelier du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus variées et des plus riches, et profite de la circonstance pour annoncer que toute les vêtements qui auront été commandés dans son atelier seront offerts à des prix d'une modicité extrême. M. Genthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront faire l'honneur de leur tailleur.

13 nov—1an

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION

—DU—

NORTHWESTERN

NATIONAL INSURANCE CO.

DE MILWAUKEE.

1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE,

$600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,912 00
U.S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y, P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y, Chi div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil Iron Co. 8's	20,000 00	10,000 00
Milwaukee Water bonds, 7s	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent		151,000 00
(Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires).		
Primes en voie de recouvrement		22,618 91
Intérêt non encore dû		2,452 33
Effets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties et sauvetages		2,884 11
En caisse et en banques		86,183 40
		$853,295 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17.045 3
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 35
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,217 59
Surplus net	81,311 66
	$853,295 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,

Au No. 184 de la rue Gravier.

Je certifie le tableau qui précède exact.

JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, par-devant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.

E. R. TRENT, Notaire.

Nlle-Orléans, 30 mai 1878. — 4avril—3m

S.N.

PIKE'S

Magnolia

WHISKEY

Cincinnati

OHIO.

LE CERCLE [illegible] EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET [illegible]

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros sont et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

28sept—1an

A.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

—

PAS D'ESCOMPTE!

—

Pas d'ajournement!

—

Tous les lots payés en plein!

—

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

—

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 13 AOUT 1878

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE H.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 13 AOUT 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots d	1,000,	5,000
20 Lots d	500,	10,000
100 Lots d	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692

New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur la bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage du

13 AOUT 1878.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et [illegible] le paiement des lots à la présentation des billets [illegible].

M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

[illegible]

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

PHILIP WERLEIN,

No. 135, RUE DU CANAL.

M. WERLEIN a le plus grand magasin de Pianos et de Musique dans le Sud, et offre un assortiment de plus de

200 PIANOS ET ORGUES

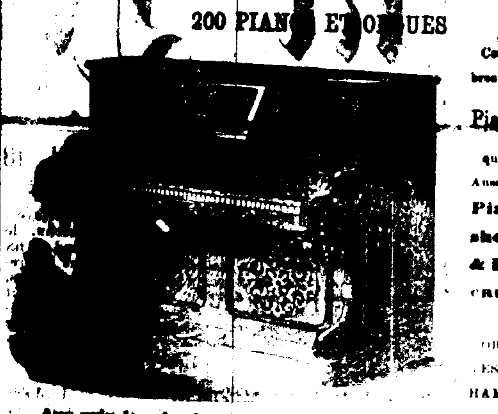

Comprenant les célèbres Pianos Chickering qui sont sans rivaux. Aussi les excellents Pianos Mathushek, Hardman & Hale, droits et carrés. Aussi les ORGUES renommées ESTEY & MASON & HAMLIN.

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes.

PIANOS NEUFS pour $200 et au-dessus, pleinement garantis.
PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $25 et au-dessus.
ORGUES NOUVELLES pour $50 et au-dessus.

Réparation, accord, loyer et échange de pianos, aux conditions les plus raisonnables.
Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.

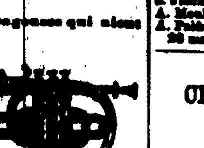

19 mai—

MAGASIN DE MUSIQUE DE

GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde,

QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000

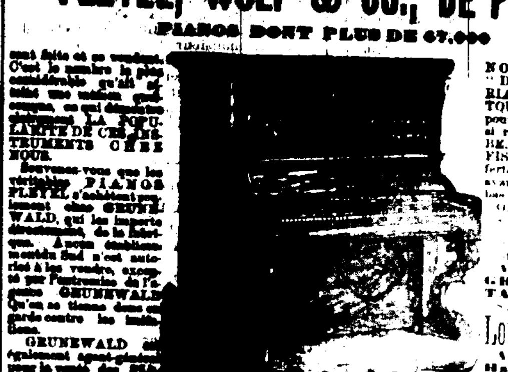

sont faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait été établi une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITÉ DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des [illegible]

NOS STEINWAY "DOUBLE VETO RIAN" qui excellent TOUS LES AUTRES; pour la vente des pianos si recherchés de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleurs [illegible] — Importations [illegible] tout ce qui se rattache à la musique. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à

Louis Grunewald,

Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE,

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peyo la [illegible] 58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.

17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,

30.........RUE DE CHARTRES.........30

NOUVELLE-ORLÉANS.

A. CARROUCHÉ,

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qui se trouve généralement dans un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison se charge des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge. Agence pour la vente du Willson's Dysentery Remedy.

1er sept.—1 an.

MONITION.

Douane des Etats Unis.
Bureau du Collecteur. Nouvelle-Orléans, 1er Juillet 1878.

LES marchandises ci-après décrites ayant été saisies pour violation des lois du revenu, ainsi qu'il est ici établi, avis est par le présent donné que, à moins que les personnes qui les réclament ne se présentent et enregistrent leurs réclamations conformément à la loi, dans les vingt jours à partir de cette date, les marchandises seront appropriées et vendues à l'encan, conformément à la section 3077 des statuts revisés du 22 Juin 1874.

Date de la Saisie 1878.	Navires.	Marchandises	Violation de la section des Statuts Revisés.
Avril 6	Annibal.	400 Cigares	2809
6		7 Paquets tabac à fumer,	2809
12	Expounder	12 Bouteilles eau-de-vie,	2809
12		12 [illegible] vin de Porto,	2809
15	May Eveline	6 [illegible] Rhum.	2809
15	Matera,	5 Chemises du Havre,	2809
18	Cinque Sorelle	35 Vases de terre,	2809
18	Bonaventura	12 Bouteilles eau de la Floride,	2809
18	Nurnberg.	20 [illegible] Genièvre,	2809
18		10 [illegible] Rhum,	2809
18		400 Cigares,	2809
18		24 Paquets tabac à fumer,	2809
18		6 [illegible] tabac à priser,	2809
18		1 Boîte tabac à fumer,	2809
23	Metropica	20 Livres	2809
25	Geo. S. Marts.	150 Cigares,	2809
26	Bengal.	24 Bouteilles eau-de-vie	2809
26		12 [illegible] Genièvre,	2809
26		1 Patron de robe,	2809
Mai 7	E. R. Souder,	48 Paquets Cigarettes,	2809
7		1 Bouteilles eau-de-vie.	2809
7		47 Cigares,	2809
9	Costantia.	43 Bouteilles eau-de-vie,	2809
9		11 [illegible] Kummel,	2809
13		4 Damejeannes Genièvre,	2809
13	Braunschweig	27 Bouteilles Genièvre,	2809
13		12 [illegible] Rhum,	2809
15	City of New-York,	283 Cigares,	2809
15		20 Miroirs,	2809
15		3 Pistolets,	2809
15		64 Chambres de domons,	2809
15		4 Cents,	2809
15		11 Boîtes gelée de goyave,	2809
15		135 Paquets cigarettes,	2809
15	Inconu	3100 Cigares,	2872
20		700 Cigares	2872
22	Carrie Bertha.	945 Cigares,	2872
27		30 Paquets cigarettes,	2809
Juin 11	Fire Queen.	30 Pistolets,	2809
11		2550 Cartouches,	2809
11		22 Porte-monnaie,	2809
11		10 Chaînes de montre en cuivre,	2809
11		9 Parapluies en soie,	2809
11		24 Cravates de soie,	2809
11		3 [illegible]	2809
11		45 Yardes de soie.	2809
12	J. P. Macheca.	1000 Cigares,	2809
12	E. B. Ward Jr.	12 Bouteilles eau-de-vie.	2809
12		11 [illegible]	2809
12		2 Damejeannes de Genièvre.	2809
20	S. S. Day.	2440 Cigares	2809
22	Louisiana.	1850 [illegible]	2809
22		205 Chemises en couleur	2809
22		24 [illegible] blanches.	2809
22		37 Paniers fantaisie.	2809
22		20 Chemises blanches,	2809
22		24 [illegible] couleur	2809
22		92 Pamphlets de soie.	2809
22		2 Parasols en soie.	2809
22		1 Pièce de frange,	2809
22		1 [illegible] dentelle fil.	2809
22		400 Bouteilles Opodeldoc,	2809
22		2 Ombrelles en soie.	2809
22		1 Costumes.	2809
22		1 Costumes d'enfant.	2809
22		1 Châle d'Opéra,	2809
22		1 Pièce de velours.	2809
25	Jamaican.	1 Echarpe de soie.	2809
25		24 Bouteilles eau-de-vie	2809
25		22 Chemises,	2809
25		1000 Cigares.	2809
25		17 Chemises hickory.	2809
25		6 Costumes de laine pour hommes.	2809
25		4 Paires pantalons laine pour hommes	2809
28		1 Balle cannelle,	2809
28		1 Parapluie en soie,	2809
29	City of New York.	250 Cigares.	2809
29	Inconnu.	550	2873

3 juillet—3. 15, 20.

GEO. L. SMITH.
Collecteur de la Douane.

FOURNEAU

ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'ÊTRE mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Georgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le soussigné l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,

Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur.

Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine et pompes.

90.........rue Bourbon.........90

Entre les rues Union et Perdido.

1er mai—1 an — NLLE-ORLÉANS, LNE.

LAURENT LACASSAGNE,

Marchand - Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs,

6.........RUE DECATUR.........6

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis, Gabriel Godard & Cie, [illegible] Cognac, et de l'incomparable Balsamine des Pyrénées.

14 juin77—1an

FABRIQUE DU SUD.

EXTRAITS CONCENTRÉS

—DE—

ATKINSON.

EXTRAITS - - - - - SAVEUR.

POUR LA CUISINE.

Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Ananas, Banane.

Pourquoi acheter, des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons de tout aussi bons à nos portes?

Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût exquis, l'arôme délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur fraîcheur et leur parfaite pureté.

Fabriqués et préparés par

W. T. Creamer & Co.,

Chimistes.

Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.

A vendre en gros par Thos. W. G. LYON & Co., Nlle-Orléans, Lne.

Essayez-les et votre opinion sera: "Vous ne trouverez rien de comparable sur la place."

[illegible]

STEINFELD'S

FRENCH

Cognac Bitters,

FIRST PRIZE

Paris Exhibition 1867.

Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Billious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhoea, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus,* and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex. Thousands of Testimonials can be seen at the office of

H. JACOBSON, Sole Proprietor,

44 & 46 Water Street, N Y

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris? Chacun répond: OUI!

Le Blé empoisonné de Mitchell,

découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats Unis est chez

W. T. Creamer & Co.,

fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 35 de la rue des Magasins.

20 juin—3m. MerVD.

NEW-ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

D. URQUHART, Président,
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président,
THOS. A. CLARKE, 2nd "
CHAS. J. LEEDS, 3ème "
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams, — Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke, — J. G. Gaines,
C. J. Leeds, — C. Schneider,
S. Jamison, — Carl Kohn,
A. Moulton, — T. L. Bayne,
A. Palfrey, — D. Urquhart,

26 mars—1 an

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE

DU

COMMERCE FRANÇAIS

A LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France,

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

LA CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc., de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection du renouvellement:

Président: M. Victor Meignan.
1er Vice-Président: M. A. Carrière.
do: M. C. T. Dugazon,
do: M. Félix Limet.
do: M. Pierre Poste.
Secrétaire-Trésorier: Mr F. Laborde.

Membres:

Messieurs: E. Allgeyer, — E. de Gas,
Jos. Bayle, — F. Laborde,
P. E. Boulatour, — E. Merilh,
A. Coutin, — F. Tujague,
L. Grand, — L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, LA CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis de la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers mercredis de chaque mois et au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes. Il nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 6 Janvier 1878.

Ont Signé:

Allgeyer, E., Négociant-Commissionnaire.
Albert, E., [illegible] en Chapellerie.
Aldigé, P., Manufacturier.
Aldigé, J., "
Bayle, Jos., Importateur.
Bercier, O., Négociant.
Bertin, J., Boucher.
Billiard, H., Libraire.
Bahon, A., Négociant en nouveautés.
Boisonneau, P., Marchand-Tailleur.
Bois, O., Négociant.
Bonnet, A., Bijoutier.
Bouvier, N., Parfumeur.
Briere, Théo., Courtier de sucre.
Brigot, P., Libraire.
Boulatour, P. E., Négociant-Importateur.
Bohn, Aug., Négociant-Commissionnaire.
Canonge, J. B., Négociant-Commissionnaire.
Carrière, Antoine, "
Carrière, Olivier, "
Carrière, Emile L., "
Carrière, Charles J., "
Carrouché, A., Pharmacien-Droguiste.
Cazenave, F., Marchand.
Charpaux, F., Magasin d'Instruments et Musique.
Coutin, A., Négociant-Commissionnaire.
Crabites, P., "
Couturié, Amédée, "
Chauvière, [illegible], Chapelier.
Clesterman, H., Importateur d'Articles de fantaisie.
Dagorot, A., Marchand de Nouveautés.
Dalleau, H., Négociant.
David, Jos., Négociant-Commissionnaire.
Dorne, J., Fabricant de Tabac.
Deschamps, F., Négociant.
Doussan, A., Parfumerie.
Dubois, R., Négociant-Commissionnaire.
Dugazon, C. T., "
Delcroix, P., "
Delpit, A., Manufacturier de Tabac.
Estèban, Paul, Président de la Société d'Assistance Mutuelle de St. Maurice.
Forestier, E., Négociant-Commissionnaire.
Fournier, S., Mécanicien-Horloger.
Fourton, C., Armurier.
Fourcade, St. Cyr, Pharmacien-Droguiste.
Gas, René de, Négociant-Commissionnaire.
Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements.
Grand, L., Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
Guérin, F., Négociant.
Guillemet, A., Comptable.
Joubert, C., Marchandises Sèches en gros.
Jusbodé, E., Magasin de Merceries en gros.
Laborde, F., Négociant.
Lacassagne, Laurent, Négociant-Commissionnaire.
Leblanc, J., Marchand d'Habillements, fabricant.
Limet, F., Réd. en chef, Propriétaire de l'Abeille.
Lafargue, L., Libraire.
Lelong, A. A., Négociant-Commissionnaire.
Lobrano, R., Marchand d'Habillements.
Lagrange, E., Hermel de, Négociant.
Laplace, E., Pharmacien.
Levois, J., Négociant.
Meignan, Victor, Négociant-Commissionnaire.
Maylie, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance des Bouchers.
Médal, L., Confiseur.
Merilh, J. E., Négociant en Cuirs et Articles de Cordonnerie.
Meslin, E., Négociant-Commissionnaire.
Monnié, M., "
Majeau, M., Pharmacien.
Meyrey, A., Marchand.
Nippert, V., Importation d'Articles de fantaisie.
Nadal, M. A., Négociant.
Plasse, E., Négociant-Commissionnaire.
Poste, Pierre, "
Queyrouze, L., Négociant.
Roux, Jos. J., Confiseur.
Rocheraux, A., Négociant-Commissionnaire.
Rouyer, C., Orfèvre.
Roos, Jules, Négociant-Importateur.
Sarrazin, J. P., Fabricant de Tabac.
Schwabe, J. F., Libraire.
Spes, J. G., Liqueurs et Provisions.
Salomon, H., Négociant-Commissionnaire.
Schmidt, W. E., " Importateur.
Tessier, Jules, Négociant-Commissionnaire.
Tujague, F., " Importateur d'Articles de Modes.
Uter, L., Importateur de Glaces et Tableaux.
Vallon, L., Courtier de Change.
Verneuil, C., Prés. de la Société d'Assistance Mutuelle de Jefferson.
Verpuis, M., Négociant.
Vigier, J., Liqueurs et Provisions en gros.
Wolfe, A., Négociant en Bière et Vin.

26 janv—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY & SON.

Faïence, porcelaine de granit et verrerie.

PAR D. E. MORPHY & SON. D. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, MERCREDI et JEUDI 17 et 18 juillet 1878, à 10 heures du matin, dans ses magasins, Nos 108 et 110 rue des Magasins.

Un grand et splendide assortiment des marchandises ci-dessus mentionnées.

Conditions: Comptant. — 14juil—

Douzième état de situation annuel

—DU—

FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.

37......RUE CARONDELET......37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir:

Primes de l'année—		
Sur risques d'incendie	$312,704 38	
Sur risques de rivières	214,294 64	
Sur risques de mer	45,780 70—	$572,779 67
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1878	$5,533 00	
Primes remboursées	9,229 66—	94,762 66
Montant net des primes		$478,017 01
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$55,456 14	
Sur risques de rivières	128,641 36	
Sur risques de mer	26,550 00—	210,649 50
Réassurances	23,271 99	
Réfactions (rebates)	14,017 32	
Taxes d'Etat et de ville	27,386 66	
Bureau des assureurs de la Nlle-Orléans	9,551 30	
Dépenses générales brutes	41,575 89	
Profits et pertes	24,060 56—	369,512 49
Balance		$118,504 52
Ajoutez—intérêt, escomptes et épargnes reçus		89,629 96
		$208,134 48
A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, payé et le second, 5 pour cent, échu		100,000 00
Bénéfice net		$108,134 48
Réserve		32,536 56
Balance à être partagée sur le montant net des primes		75,597 92

L'actif de la compagnie est comme suit:

Encaisse	$346,921 26
Comptes en voie de recouvrement	97,091 50
Effets à recevoir, en garantie	402,131 07
Effets à recevoir, pour primes	37,983 15
Actions de banques et autres actions	268,160 16
Bons de l'Etat et Bons de la ville	196,104 72
Bons des Etats-Unis	12,625 00
Bons du Masonic Grand Lodge	8,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	88,849 17
Total	$1,388,316 14

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, pardevant moi, ce 22 mai 1878.
EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT semi annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1,000,000), et un DIVIDENDE AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($377,000 00) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble, — B. F. Eshleman,
John Chaffe, — Wm. C. Black,
Richard Milliken, — Charles Chaffe,
J. I. Warren, — L. C. Jurey,
Samuel Friedlander, — Wm. Hartwell,
A. A. Yates, — C. J. Leeds,
R. M. Walmsley, — A. T. Janin,
A. H. May, — Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon, — A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd, — Henry Abraham,
Joseph McElroy, — Louis Bush,
William J. Behan, — A. Brittin,
23 mai—1m — G. W. Sentell.

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les créances d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR.
Passage de la Bourse.

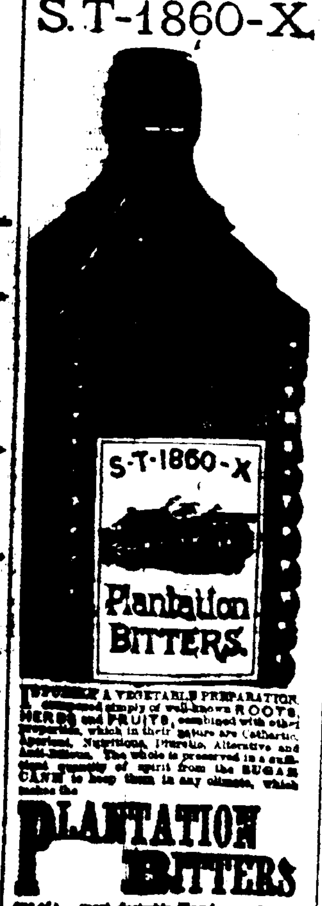

S.T-1860-X.

S-T-1860-X

Plantation BITTERS.

TONIQUE A VEGETABLE PREPARATION, composed simply of well-known ROOTS, HERBS and FRUITS, combined with other properties, which in their nature are Cathartic, Aperient, Nutritious, Diuretic, Alterative and Anti-Bilious. The whole is preserved in a sufficient quantity of spirit from the SUGAR CANE to keep them in any climate, which makes the

PLANTATION BITTERS

One of the most desirable Tonics and Cathartics in the world. They are intended strictly as a

Temperance Bitters

only to be used as a medicine, and always according to directions.

They are the sheet-anchor of the feeble and debilitated. They act upon a diseased liver, and stimulate to such a degree that a healthy action is at once brought about. As a remedy to which Women are especially subject it is superseding every other stimulant. As a Spring and Summer Tonic they have no equal. They are a mild and gentle Purgative as well as Tonic. They purify the blood. They are a splendid Appetizer. They make the weak strong. They purify and invigorate. They cure Dyspepsia, Constipation and Headache. They act as a specific in all species of disorders which undermine the bodily strength and break down the animal spirits.

Depot, 53 Park Place

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriétés de valeur, vacantes et améliorées, dans le Second District.

Résidence No 467 rue Dumaine, entre Rocheblave et Dorgenois.

Deux magnifiques terrains touchant les ci-dessus mentionnés.

Maison à deux locations, avec lucarnes (presque neuve) No 371 rue Dumaine, entre Galvez et Johnson.

Maison à deux locations, No 209 rue Roman, entre Hôpital et Ursulines.

Succession de Valentine Oechsner, No 40,014. Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 46, rue Royale.—SAMEDI, 20 juillet 1878, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET MARCHANDS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 10 juin 1878, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par le No. 5 de l'îlet 16, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Johnson et Galvez, d'après un plan de [illegible] dans le bureau de Floyd, ancien notaire de cette ville, comme le plan No. 142. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds. Acquis par le défunt de Conrad Duvic, par acte pardevant A. Ducatel, notaire de cette ville, le 7 novembre 1860. Les améliorations consistent en une maison double à mansarde, couverte en ardoises (presque neuve) ayant 3 chambres de chaque côté, lucarnes, cuisine avec 2 chambres, lieux, etc., et porte le numéro 371, rue Dumaine.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 5 dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Dorgenois et Roman, d'après un plan désigné par le No 8 dans l'étude de A. E. Bienvenu, notaire de cette ville, le dit lot mesurant 27 pieds 2 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 97 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine, acquis par le défunt de Hugh Dowlin, par acte pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 12 février 1856. Les améliorations consistent en une maison double couverte en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, cuisine avec deux chambres, citernes, lieux, etc., et porte le No 209 rue Roman.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le Second District de cette ville désignés par les Nos 111 et 112, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Rocheblave, Dumaine et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas, en date du 7 avril 1852, dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire; les dits lots mesurant, mesure américaine, comme suit: Lot No 111, 37 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 176 pieds 3 pouces et une demie ligne, sur la ligne près de la rue Dorgenois, et 176 pieds 2 1/2 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No 112; le lot No 112 mesure 37 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 176 pieds 2 lignes et demie sur la ligne qui le sépare du lot No 111, et 175 pieds 11 pouces 6 lignes, sur la ligne qui le sépare du coté de la rue Rocheblave du lot No 113. Acquis par le défunt de François K. Coquet, femme et enfants, par acte passé devant Abel Dreyfous notaire le 25 juillet 1871.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 110, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Rocheblave et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas, en date du 7 avril 1852, dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Le dit lot mesure, mesure américaine, 29 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 101 pieds 3 pouces 7 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 109, et 101 pieds 3 pouces et 1/2 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 111. Acquis par le défunt de Pierre V. Boulet, et sa femme par acte pardevant Abel Dreyfous notaire, le 11 mai 1870. Les améliorations consistent en une résidence de famille, avec 4 chambres, lucarnes, cuisine attenante à la maison, avec 4 chambres, citernes, lieux, parterre, &c., porte le No 467 rue Dumaine.

Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou en partie. L'assurance des bâtisses, par les acquéreurs, qui sera faite pour l'acquit des billets et au profit des polices, et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront tenus d'assumer le paiement de toutes les taxes payables en 1879 en sus du montant de l'adjudication, et de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Abel Dreyfous notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 juin—15,22 29—juil 6 13 20

Propriétés commerciales et résidences de valeur dans le Second District, encoignure St. Louis et Chartres; No. 112 rue Chartres, entre St. Louis et Conti; No 26 rue St. Louis, entre Chartres et Decatur.

Succession de Pedro N. Paillet, No. 40,388.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J SPEAR, encanteur—Bureau: No 46, rue Royale.—JEUDI, 18 juillet, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1878, pour le compte de la susdite succession les propriétés ci-après décrites:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St. Louis, Decatur et Conti, formant l'encoignure Chartres et St. Louis, et mesurant 36 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur, entre lignes parallèles, de 97 pieds 2 pouces, et désigné sur le croquis ci-dessous par la lettre A. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, dont le second étage est une résidence de famille, et le premier une fabrique de tabac, occupée par MM. Gianoli et Levy.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et Decatur et mesurant comme suit: 27 pieds 10 pouces de face à la rue de Chartres, par une première profondeur de 57 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise de la propriété premièrement décrite, puis 12 pieds 10 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St Louis et parallèle à la rue de Chartres, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, et parallèle à la rue St Louis, puis 3 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 3 pieds 7 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 3 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, puis 3 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 1/2 pouce sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres. Le dit terrain étant désigné par la lettre B dans un croquis par C. A. de Armas, arpenteur civil, en date du 11 juin 1878. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, le rez-de-chaussée étant occupé comme magasin et la partie d'en haut comme résidence, portant le numéro municipal 112 de la rue de Chartres.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Chartres, Conti et Decatur et touchant les propriétés premièrement et secondement décrites, et désigné par la lettre C. d'après le croquis déjà mentionné et ayant les dimensions suivantes: 26 pieds 5 pouces de face à la rue St Louis, 50 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St. Louis et touchant les lots A et B, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue St. Louis, puis 3 pieds 4 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 3 pieds 8 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 21 pieds 6 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 14 pieds sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 2 pieds 9 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 50 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue et ayant face sur un passage de 3 pieds 7 pouces de large, laquelle propriété a l'usage du susdit passage et la moitié d'un vestibule au-dessus de la dite allée dans les étages supérieurs des bâtis construites sur le dit lot, et le lot qui le touche.

Le tout d'après le croquis déjà mentionné. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 26 de la rue St Louis. Les dits lots de terre ont été acquis par le défunt Pedro Noël Paillet à la manière suivante: La moitié indivise des lots premièrement et secondement décrits a été acquise par lui comme sa part dans le partage fait entre lui et ses co-héritiers, par acte passé devant L. T. Caire, notaire, le 22 octobre 1840, et l'autre moitié indivise lui a été héritée par lui de sa sœur Mlle Mariette Paillet, d'après son dernier testament enregistré dans la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, du numéro 30,395, et la propriété troisièmement décrite a été héritée par lui de sa sœur Mlle Joséphine Paillet, d'après son dernier testament enregistré dans l'ancienne cour d'épreuves de cette ville, le 9 du mois d'octobre 1841, et enregistré dans le livre des testaments No. 5, fol. 304.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues en 1879 en sus du prix de l'adjudication et seront mis en possession le 31 juillet 1878. Acte de vente pardevant Alcée J. Villere Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 Juin—14, 21 28, 5 juillet, 12 18.

ANT CARRIÈRE, — O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, — CHAS J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

RAPPORT SEMI-ANNUEL

DE L'ÉTAT DE LA

Banque Nationale de l'Etat,

A la Nouvelle-Orléans, à la clôture des affaires le samedi

29 juin 1878.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		1,660,[illegible] 79
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et garanties		2,377 50
Local de la Banque		30,000 00
Autres propriétés Foncières		56,000 00
Fonds d'amortissement portant cinq pour cent d'intérêt		2,250 00
Autres ressources valeur au comptant		147,179 85
Dû par des Banques et Banquiers		309,[illegible] 28
Currency	442,484 00	
Espèces	56,289 04	
Chèques sur d'autres Banques	426,204 41	924,977 05
		[illegible] 07

PASSIF:

Capital réduit à		425,000 00
Surplus		125,000 00
Autres profits non partagés		139,471 53
Montant en circulation		43,000 00
Dividendes non payés, compris les dividendes de 12 pour cent payables le 8 juillet 1878		70,000 97
Dû à des déposants	1,671,447 69	
Dû à des Banques et à des Banquiers	123,468 88	1,794,916 57
		[illegible] 07

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Exact—Témoins:

SAM'L H. KENNEDY, — LOUIS A. WILTZ,
ALF. MOULTON, — JNO. B. LAFITTE,
THOS. A. ADAMS, — JULIUS WEIS,
PIERRE LANAUX, — [illegible]

30 juin—7t